

# COMPTE-RENDU CAPD 11 mai 2017

*Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Charbonnier IEN adjointe, mr Carrante Secrétaire Général, DIPER, Mr Laugier IEN Ambérieu, Mme Broise IEN Bourg 2, Mme Vellay IEN Dombes, Mr Vallier IEN Belley, Mr Sireix IEN Bellegarde, M. Lions IEN Bresse, Snuipp, SE-Unsa et FO.*

*Secrétaire de séance adjoint : Nicolas Dussuyer pour FO*

**Déclaration liminaire commune aux organisations syndicales**  
**Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales**

**Information importante : la CAPD ne pourra pas traiter du mouvement aujourd'hui dû à un bug informatique.**

## **Réponses du DASEN**

Sur le LSU, il y aura une communication envers les directeurs pour éviter de mettre les personnels en difficultés. Cet outil aura un intérêt pour l'ensemble de la communauté éducative en particulier pour l'élève et sa famille. Nous sommes sur une volonté d'inscrire une continuité dans le parcours de l'élève. Les autres questions seront traitées lors de la CAPD.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1. Approbation du PV de la CAPD du 13mars2017**

Le PV est approuvé.

### **2. Résultats de la première phase du mouvement intra-départemental 2017**

**Suite à un problème informatique, ce point est reporté à mardi prochain.**  
**Le logiciel du mouvement tourne au niveau rectoral. La DaseN et les services sont en attentes de la résolution du problème et donc des résultats du premier mouvement.**  
**La DaseN tient à rappeler que les personnels administratifs sont extrêmement sollicités et ont des difficultés à gérer les demandes qui arrivent très tardivement et hors délais.**

### **3. Résultats des différents appels à candidature sur les postes à profil**

Demande des syndicats à avoir la liste des candidats postulants aux différents postes avec la communication des avis de la commission. La DASEN nous communiquera les différents avis en séance.

Précisions : pour les listes d'aptitudes, si plusieurs candidats obtiennent un avis favorable, ils sont départagés au barème.

Sur les postes à profil, classement des candidats par la commission.

### **🚩 Poste de conseiller pédagogique départemental langues vivantes :**

Madame Elisabeth FARINHA à titre provisoire libère un poste d'adjoint à Vandeins pour la deuxième phase du mouvement.

#### **Poste de directeur Charles Perrault de Bourg en Bresse :**

Claudine GENEVOIS à titre provisoire.

Nous sommes dans une formation initiale et continue organisée par pôles sur le territoire. Cette formation met ensemble des PES qui intègrent notre département. Nous sommes dans la diversité de nos contextes avec les pôles de formation ce qui fait que la dimension des écoles d'application dans le processus de formation que nous avons actuellement n'ont plus la même pertinence qu'à leur création. L'Ecole Charles Perrault est en politique de la ville et donc les postes sont profilés. Attention toutefois à l'appel à candidature car il ne précise pas que ce soit une école d'application.


#### **Poste de directeur Les Vavres de st Denis les Bourg :**

Denis GUILLAUMOND à titre définitif.

#### **Poste de directeur Le Peloux de Bourg-en-Bresse :**

Christine BRIERE à titre provisoire libère un poste d'ulis au collège de Vonnas pour la deuxième phase du mouvement

#### **Poste de coordonnateur adjoint des AVS :**

 Laure ESPIRAT à titre provisoire avec pérennisation à compter de la rentrée scolaire 2018 si avis favorable de l'IEN.

Libération du poste de coordonnateur référent de scolarité à la MDPH (appel à la candidature)

#### **Poste d'enseignant EFIV :**

Evelyne VIGNON à titre provisoire avec pérennisation à compter de la rentrée scolaire 2018 si avis favorable de l'IEN

#### **Conseiller pédagogique départemental EPS**

Pas de candidature. Il y a un autre appel à candidature publié.

#### **Dispositif PDMQDC**

4 postes sont restés vacants : St Maurice de Beynost, Ferney Voltaire, Oyonnax, les Arbelles à Bourg.

Prudence de la part de la DASEN pour pouvoir ces postes car en attente des directives du futur gouvernement.

 Différents appels à candidature vont paraître attention à être vigilants.

#### **4. Point sur les temps partiels**

576 temps partiels, 13 mi-temps annualisés accordés si possibilité de jumelage.

L'ensemble des temps partiels est accepté sauf exceptions données dans la circulaire. Si incompatibilité, entretien puis décision.

Pour les 80% attente des plannings pour accorder cette quotité.

## 5. Accès au grade de PE par liste d'aptitude

6 postes attribués pour l'Ain.  
7 personnes ont candidaté, classées par ordre de barème.  
Attention incidence sur le logement.  
Il reste 28 instituteurs sur le département de l'Ain.

## 6. Questions diverses

### A. Questions du SE-Unsa

**Premier Mouvement** : Pourriez-vous nous communiquer la liste des postes ASH second degré non pourvus qui seraient susceptibles d'être affectés au premier degré ?

4 postes : Ulis le Jorran Prévessin Moëns, Ulis collège Jassans, Ulis collège St Rambert en Bugey l'Albarine, lycée pro du Bugey à Belley.

**Deuxième mouvement** : Y-aura-t-il un groupe de travail pour le deuxième mouvement ?  
Si oui, pouvez-vous nous communiquer les dates ?

La circulaire pour le second mouvement paraîtra fin mai début juin  
Groupe de travail sur le deuxième mouvement le 22 mai après midi  
Affectation « créée » deuxième mouvement le mercredi 14 juin 2017  
Capd 20 juin au matin  
Groupe de travail pour la 3<sup>ème</sup> phase le 3 juillet 2017.

**Hors-classe** : Pourrions-nous avoir la date de la prochaine CAPD validant le passage à la hors-classe ?

CAPD du 20 juin.

**Départ en formation** : Pourriez-vous nous donner le nombre de départ en formation pour le CAPPEI ?

3 départs prévus : Madame Fanny Bruyère, madame Céline Malara, Mme Chaumet.

**Conseil de formation** : Pourriez-vous nous communiquer la date du prochain conseil ?

Il n'y a plus de conseil de formation départemental mais académique pour avoir un travail de cohérence entre le premier et le second degré et en cohérence avec la loi de refondation de l'école.  
Il a lieu le 12 mai.

**Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Janvier- Février	Mars - Avril
Ambérieu	7	49.5	15	22.5
ASH	1	21.5	11	26
Bellegarde	5.5	19	4	18
Belley	2.5	50	35.5	8
Bourg 2	3	22	22.5	20
Bourg 3	6	13	12.5	15
Bresse	8.5	27.5	15.5	8.5

<b>Jassans</b>	<b>2.5</b>	<b>19</b>	<b>6.5</b>	<b>6</b>
<b>Côtière</b>	<b>15</b>	<b>39.5</b>	<b>22.5</b>	<b>17.5</b>
<b>Dombes</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>Oyonnax</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>37.5</b>	<b>53.5</b>
<b>Gex nord</b>	<b>3.5</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>35.5</b>
<b>Gex sud</b>	<b>1</b>	<b>19.5</b>	<b>21.5</b>	<b>28.5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57.5</b>	<b>322.5</b>	<b>238</b>	<b>271</b>

**Affectations** : Y-a-t-il eu des réaffectations en cours d'année scolaire ? Si oui, sur quels postes ?

17 réaffectations en cours d'année

**Recrutement des contractuels** : Y-a-t-il eu des contractuels recrutés depuis la dernière CAPD ? Si oui, combien et sur quels postes ?

NON

**Démissions** : Pourrions-nous avoir le nombre de démissions depuis la rentrée ?

13 démissions depuis le début de l'année jusqu'au 14 avril 2017.

## B. Questions des autres syndicats

1. Liste des personnels demandant des détachements pour la prochaine année scolaire.

18 personnes ont demandé leur détachement pour entre autres le second degré, personnels de direction, CPE, ONG, MGEN..... Il y a eu des avis favorables, c'est l'administration d'accueil qui émet le premier avis, les réponses sont données ensuite.

2. Les AVS ont-ils une adresse mails professionnels ? Si oui, comment leur est-elle communiquée ?  
A priori oui mais à savoir est-ce qu'elle est connue des intéressés c'est moins sûr.
3. Annulation de permutations : pouvons-nous avoir la liste des personnels demandant une annulation des permutations ?

Solde négatif de -2.

4. Droit d'option des psychologues de l'Education Nationale : Quelles informations ont été communiquées aux collègues ? Qui est le référent de l'administration missionné sur cette question ?  
Date butoir du 31 mai. Courrier explicatif avec une notice au droit d'option. Réunion avec Madame Charbonnier et Madame Charkaoui pour répondre aux questions de chaque collègue.  
Le référent de l'administration est Mme Charkaoui.
5. Combien y-a-t-il de journées non remplacées à ce jour ?  
Déjà répondu à l'Unsa.
6. Combien de contractuels ont été recrutés à ce jour ? Quelle est leur affectation ? Quels recrutements sont envisagés ?  
Déjà répondu à l'Unsa.

7. ORS des contractuels. La dispense d'APC et de réunions institutionnelles a-t-elle été communiquée à l'ensemble des personnels ? Par quel moyen ?  
Aucune dispense n'est prévue par le décret mais cela est fait dans le département de l'Ain qui accompagne les contractuels en les dispensant d'APC.
8. Autorisation d'absence : délai de transmission de 8 jours avant l'absence.  
Il faut comprendre que cela est pour les absences prévisibles.  
Madame la directrice académique précise que sa circulaire est la redite stricte de la circulaire ministérielle.
9. Les données ci-dessous sur les départs en formation et les postes ASH dans l'Ain peuvent-elles nous être communiquées ?  
Données ultérieurement

	A	B	C	D TED	D	E	F	G	TOTAL
NOMBRE DE CANDIDATS POUR L'OPTION									
NOMBRE DE CANDIDATURES RETENUES PAR LA CAPD	0	0	0	0	3	0	0	0	3
NOMBRE DE POSTES A TITRE DEFINITIF VACANTS EN 2016/2017									
NOMBRE DE STAGIAIRES ACTUELLEMENT EN FORMATION									
NOMBRE DE DEPARTS A LA RETRAITE A LA RENTREE 2017									

1. Stagiaires 2016 – 2017

- a. Combien et comment s'appellent les PES qui sont en parcours individualisés au 11 mai 2017 ?

17 parcours d'individualisation dont 4 vont être levés, pour les autres on se dirigerait vers des renouvellements. Pour avoir la liste des noms il faudra attendre fin juin.

- b. Est-il possible de transmettre à chaque PES une copie de l'avis de l'IEN et de l'ESPE concernant son année de stage (titularisation, renouvellement, licenciement) ?

C'est prévu par la réglementation et chaque PES est informé que l'avis est envoyé mais il ne connaît pas sa nature.

- c. Quelle est la date du jury de Titularisation ? Quel est le calendrier de fin d'année pour les éventuels collègues non proposés à la titularisation par la DSDEN 01 ?

Date non arrêtée. En général fin juin tout début juillet mais cette année forte probabilité pour tout début juillet. Les collègues non proposés à la titularisation bénéficient d'un entretien pour prolongation ou licenciement.

Précisions : Pour les prolongations quand le stage n'a pas pu être fait dans l'intégralité, on prolonge du temps nécessaire pour finir le stage. Avec un renouvellement on repart pour une année complète. En renouvellement on participe au mouvement. Si les missions sont remplies, la personne obtient le poste et y reste. En prolongation, ces personnes restent sur leur poste dans la mesure du possible.

- d. Si des PES étaient renouvelés, comment et sur quels postes seront-ils affectés à la rentrée 2017 ?

- e. Sur quels postes et selon quelles modalités vont être affectés les PES prolongés en 2017 2018 ?

## 2. Stagiaires 2017 – 2018

- a. Date, lieu et modalités affectations des PES 2017 2018 ?

Criée des stagiaires 5 juillet après-midi en fonction du rang du concours

- b. Dates, lieux et modalités de la rentrée 2017 des PES ?

6 juillet rencontre par pôle. Et après-midi dans école

Accueil institutionnel le 29 aout

30 aout journée ESPE

31 aout dans école

1<sup>er</sup> septembre rentrée officielle

## 3. Conseil départemental de formation

Nous demandons la tenue d'un conseil départemental de formation d'ici la mi-juin 2017 (bilan de la formation initiale et continue 2016 2017, perspectives et contenu de la formation initiale et continue 2017 2018). Déjà répondu précédemment à l'UNSA

4. Ecole d'application Charles Perrault à Bourg en Bresse : publication d'un appel à candidature pour le poste de DEA vacant.  
Point traité plus haut.

5. Modalités, calendrier et taux de passage à la Hors Classe au 1/09/2017

6. Maîtres formateurs (circulaire n°2016-148 du 18/10/2016). Attribution de 0.33% de décharge aux PEMF et remboursement de tous les frais de déplacement dès que les PEMF se déplacent voir un PES.

Le pourcentage de décharge est fixé par la rectrice. Le remboursement est prévu également par les textes.

7. Réintégration Julie CHOREIN en disponibilité à la rentrée 2017.  
Réintégration de madame Chorein et participation à la deuxième phase du mouvement.